

Note du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Quelle influence du Conseil de développement sur les politiques publiques de l'Eurométropole de Strasbourg ?





SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES IMPACTS DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	4
Les impacts sur la décision et les politiques publiques	4
Les impacts sur l'organisation et les pratiques professionnelles de l'administration	6
Les impacts de l'expérience CODEV sur ses membres	7
LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU DÉBAT DÉMOCRATIQUE MÉTROPOLITAIN	9
Favoriser le débat entre les élu.es	9
Échanger entre les membres	9
Dialoguer avec l'administration	9
Débattre avec le grand public	9
Rencontrer les acteurs du territoire et d'ailleurs	11
Diffuser nos travaux	11
LES LIMITES OBSERVÉES	12
Une contribution à la décision publique difficile à objectiver et des faiblesses dans le suivi des propositions	12
Des contributions du CODEV parfois « trop techniciennes »	12
Une diffusion et une valorisation des travaux du CODEV encore imparfaite	13
LES PISTES D'AMÉLIORATION	14
Améliorer la reddition des comptes et la visibilité du CODEV	14
Assumer la composition 100 % citoyenne du CODEV	15
Développer la diffusion des travaux et les liens avec le territoire	15
CONCLUSION	17
ANNEXES	18

INTRODUCTION

Les missions du Conseil de développement, installé en avril 2021, sont établies par la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 18 décembre 2020 de la façon suivante :

« Le Conseil de développement a deux vocations principales

- ▶ Être un espace de débat public, représentatif (...) des habitants, participant à la construction de la décision publique et à la définition du sens des choix politiques à opérer ;
- ▶ Être un nouvel espace d'intelligence collective au service de la réflexion prospective, avec un regard complémentaire à celui des élus et services [...]

Ses objectifs généraux sont de : [...]

- ▶ Faire vivre un espace permanent de dialogue et démocratie locale, ouvert vers l'extérieur,
- ▶ Permettre une meilleure appropriation de l'Eurométropole et de la culture métropolitaine par ses habitants,
- ▶ Contribuer à améliorer la qualité des services publics et des politiques publiques, à partir de son expertise d'usage.

Le Conseil de développement doit également être un espace :

- ▶ d'information, de formation, d'apprentissage pour tous les citoyens métropolitains, pour une citoyenneté renforcée,
- ▶ de ressource pour le débat public à l'échelle de la métropole et avec toutes les communes,
- ▶ de réflexion et de construction partagée sur des sujets d'actualité et/ou des politiques publiques métropolitaines.

Le Conseil de développement pourra enfin être associé à l'évaluation des politiques publiques métropolitaines, au titre de son expertise d'usage du territoire et des services métropolitains.

Dans le cadre du bilan de son mandat, le Conseil de développement a choisi de s'interroger sur sa contribution à la participation citoyenne métropolitaine.

Il a publié en mars 2026 une première note « Pour un CODEV toujours plus moteur de la participation citoyenne métropolitaine » axé sur l'organisation et les missions de l'instance elle-même.

L'assemblée plénière du 8 avril 2026 a décidé de compléter ce premier travail par une seconde note axée sur les impacts concrets du CODEV dans la participation citoyenne métropolitaine avec trois objectifs :

- ▶ Qualifier concrètement notre contribution à la participation citoyenne sur le territoire, contribution comprise comme ses impacts concrets sur les politiques publiques et le débat démocratique.
- ▶ Mettre en évidence les acquis mais également les écarts entre les intentions et les réalisations et effets.
- ▶ Formuler des pistes d'évolution opérationnelle pour le prochain mandat.

Dans le cadre de nos réflexions, nous définissons le « débat démocratique » comme étant une discussion argumentée, entre citoyennes et citoyens exprimant des avis potentiellement différents, dans un cadre organisé et ce, en vue de contribuer à la décision publique. Il renvoie alors à la notion de démocratie participative. Le « débat démocratique » s'exprime aussi lors des campagnes électorales et au sein des instances de la démocratie dite « représentative », conseils municipaux et conseil métropolitain notamment au niveau local. La démocratie participative permet aux habitantes et habitants de s'impliquer dans le « débat démocratique » en continu, au-delà du seul vote aux élections locales ou nationales.

Durant le mandat 2021 – 2026, le Conseil de développement a été saisi par la Présidence de l'Eurométropole sur différents enjeux de politiques publiques, tels que la sobriété foncière, la révision du Schéma directeur des énergies, la préservation de la ressource en Eau, l'adaptation des politiques publiques aux enjeux du vieillissement, et s'est auto-saisi sur des sujets d'intérêt général comme les mobilités alternatives à la voiture individuelle, la réduction des déchets ou les difficultés du transfrontalier du quotidien.

LES IMPACTS DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

1. Les impacts sur la décision et les politiques publiques

Il nous a paru important d'essayer de caractériser précisément le type d'impacts que nos travaux ont pu avoir sur les décisions et politiques publiques. Nous avons donc proposé une typologie des impacts que nous avons identifiés : validation/confirmation, évolution/ajustement, innovation/idée nouvelle et mise à l'agenda. Nous avons sélectionné ci-dessous quelques exemples concrets.

Valider ou confirmer des mesures ou politiques publiques

Les échanges avec les services et les élu.es comme l'analyse des réponses détaillées aux préconisations du CODEV, indiquent que la plupart du temps les préconisations du CODEV viennent confirmer ou valider des orientations ou des mesures déjà à l'étude ou en cours de mise en œuvre.

Dans le cadre de son auto-saisine sur les conditions permettant de faire baisser concrètement la part de la voiture individuelle dans les déplacements dans l'Eurométropole, le CODEV a produit trois notes avec pour chacune dix préconisations : « Favoriser la pratique du vélo », « Faciliter le covoiturage domicile-travail » et enfin, « Rendre les transports publics encore plus attractifs ».

Les préconisations sur le vélo et les transports publics ont dans l'ensemble fait écho à des constats partagés par la collectivité et rejoignent des réponses déjà engagées ou en cours de réflexion. Par exemple les éléments de la première préconisation de la note vélo « Développer et optimiser le service Vel'hop » avaient déjà été pris en compte dans la nouvelle délégation de service public.

De même, la préconisation concernant la sécurisation du stationnement dans les locaux privés, a rejoint une disposition de la modification n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) imposant des surfaces de locaux vélos plus importantes dans les constructions neuves. Les préconisations autour de la facilitation de « l'expérience voyageur » pour les utilisatrices et utilisateurs occasionnels comme pour les abonnés s'inscrivent dans les projets de la CTS et des autres opérateurs de transports (par exemple l'open paiement pour les voyageuses et voyageurs occasionnels ou l'intermodalité des titres CTS-TER dans le cadre du remplacement des automates de vente).

Ajuster ou faire évoluer

Seuls deux rapports du CODEV ont été suivis d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole en lien direct avec nos réflexions.

La note sur le covoiturage avec ses dix préconisations a été remise quelques jours avant l'adoption d'une délibération reprenant l'ensemble des préconisations du CODEV sur le sujet (sauf une qui ne relevait pas des compétences de l'Eurométropole).

Le groupe de travail avait accueilli le chef de projet de la direction des mobilités à la majorité de ses réunions, ce qui a sans doute servi à élaborer un dispositif qui réponde au mieux aux attentes des potentiels futurs utilisateurs et utilisatrices personnifiés par les membres du CODEV issus de différentes communes et travaillant dans ou hors de l'Eurométropole. La mise en place d'un système de covoiturage était une commande politique pré-existante mais les échanges et recherches des membres ont permis d'ajuster les différents aspects du dispositif (plateforme Auto'hop, aides financières aux covoitureurs et covoitureuses, coopération avec les entreprises et dialogue avec les intercom-

munalités voisines, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace) et de le lancer dans les meilleures conditions comme son développement spectaculaire l'a montré dans les mois suivants.

La saisine du CODEV dans le cadre de la démarche de révision du Schéma directeur des énergies offre l'exemple le plus abouti d'un rôle du CODEV comme médiateur et acteur de la participation citoyenne, déterminé dès le lancement de la démarche de révision (voir ci-dessous partie II sur le débat démocratique). L'assistant à maîtrise d'œuvre de la Direction Transitions Energie Climat pour la révision du schéma directeur des énergies a, en outre, analysé que 60 % des préconisations du CODEV concernant la sobriété énergétique et l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables locales ont été reprises directement dans le Schéma directeur des énergies (sans compter les impacts d'autres préconisations relevant d'autres politiques publiques soutenues par l'Eurométropole comme la rénovation thermique des bâtiments par exemple).



Innover

Seul le Vice-président en charge de la révision du schéma directeur des énergies de l'époque a indiqué avoir mis en place un outil concret suite aux travaux du CODEV : EnR'Scope qui est une *“démarche d'amélioration des cadres d'acceptabilité des projets d'ENR par les diverses parties prenantes”*.

Les réponses des autres conseillères et conseillers métropolitains questionnés sur les effets des travaux du CODEV sur leurs projets ou politiques publiques, sont moins précises, par exemple : *“travaux engagés à Lingolsheim sur le sujet des mobilités”, “réflexions sur l'avenir de la rue des abeilles à Koenigshoffen”, “préservation de la ressource [en eau] aussi bien quantitativement que qualitativement”*.

On peut noter également la création d'un comité de suivi citoyen, composé de sept membres du CODEV, chargé d'appuyer la Direction de l'Eau et des Risques Environnementaux (DERE) dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de communication, comme résultat direct de la première préconisation du rapport « Comment encourager la prise de conscience et la mobilisation pour la préservation de la ressource en eau ? ». La création d'une nouvelle direction Eau et risques environnementaux regroupant deux services autrefois dépendants de directions différentes, augure de la potentielle mise en place d'un schéma directeur de l'eau global rassemblant différents schémas pré-existants et appréhendant ensemble « petit et grand cycle » de l'eau comme préconisé par les travaux du CODEV.

Inscrire à l'agenda politique

Enfin une dernière catégorie a pu être identifiée : la mise à l'agenda d'une problématique dont les décideuses et décideurs locaux comme nationaux doivent se saisir, dans le cas d'espèce : les enjeux d'adaptation des politiques publiques au vieillissement de la population du territoire, que l'on a pu retrouver dans les différents programmes politiques des élections municipales de mars 2026.

En résumé, les travaux du CODEV ont servi le plus souvent à conforter des orientations déjà envisagées, à ajuster certaines décisions, à mettre à l'agenda des sujets et plus rarement à déboucher sur une innovation ou idée nouvelle.





2. Les impacts sur l'organisation et les pratiques professionnelles de l'administration

Les travaux du CODEV de l'élaboration de la question de saisine, jusqu'aux préconisations finales en passant par l'accompagnement des travaux ont des effets sur l'organisation interne des services et les pratiques professionnelles des agent.es.

Faire œuvre de pédagogie et prendre du recul

L'acculturation des membres à des sujets souvent complexes et techniques oblige les services à faire œuvre de pédagogie : *« sortir du jargon technique »*, rendre compréhensible des process complexes à des néophytes, ce qui peut ensuite leur servir pour d'autres publics *« L'avis exprimé a eu des effets sur les techniciens et leurs outils et méthode de communication sur l'eau et l'assainissement à destination du grand public »* (DERE).

Les échanges pendant les travaux, notamment à travers des questions plus ou moins candides, posées par les membres, leur permettent de mieux expliciter leur travail et la politique publique concernée et de prendre du recul sur leur métier : *« sortir l'eau du monde de l'eau », « aborder l'eau, bien commun, sous un angle grand public, accessible à tous, et non plus sous un regard technique »* (DERE).

Renforcer la transversalité

Les travaux du CODEV permettent également parfois de décroisonner les approches, faire circuler les sujets et développer les démarches transversales entre directions. C'est le cas aussi pour l'obligation de suivi et de réponses formalisées aux préconisations du CODEV qui oblige le service référent à collecter et cordonner des réponses qui ne dépendent souvent pas uniquement de son champ d'action.

Conforter et visibiliser les analyses techniques

L'accompagnement du CODEV pendant les travaux peut contribuer à aider les services et les élu.es à faire progresser ou rendre visible « leurs sujets. »

« Le travail avec le CODEV a donné un calendrier, un rythme aux travaux des services » (Direction Transition Énergie Climat - DTEC)

« Les préconisations du CODEV ont permis de "légitimer" les propositions des services, puisqu'elles reprennent des préconisations du rapport du CODEV, annexé à la délibération d'adoption du SDE » (DTEC)

« La saisine de la Présidente a permis d'accélérer le diagnostic socio-démographique à l'échelle de l'Eurométropole dans le cadre de la démarche de labellisation Ville Amie des aînés propre à la ville de Strasbourg » (Direction Solidarités Santé Jeunesse - Service Santé Autonomie)

Changer de regard sur les habitantes et habitants, et sur la participation citoyenne

Enfin, les expériences de collaboration avec le CODEV, se traduisent chez les techniciennes et techniciens concernés, par un changement de regard, une reconnaissance de la plus-value de la participation citoyenne et de l'intégration des habitantes et habitants dans la fabrique des politiques publiques.

Le travail avec le CODEV a favorisé une *« prise de recul sur la participation citoyenne »* et produit du *« positif »* dans le fait d'avoir un *« espace d'écoute des citoyennes et citoyens »* (DERE). *« Cela a donné une légitimité démocratique pour l'adoption de la révision : élu.es du Conseil métropolitain et services ont considéré que les citoyens avaient été impliqués »* (DTEC)

Le CODEV peut même être considéré comme l'outil salvateur pour assurer le volet de participation citoyenne dans l'élaboration ou l'évolution d'une politique publique. La saisine dans le cadre de la révision du schéma directeur des énergies a été un *“soulagement”* pour la directrice de projet qui cherchait comment répondre à la commande politique pour *« introduire de la participation citoyenne »* dans la démarche de révision.

3. Les impacts de l'expérience CODEV sur ses membres

Participer au Conseil de développement et contribuer à ses travaux provoquent également des effets pour ses membres. Les questionnaires à destination des membres actuels et passés nous ont permis de brosser le portrait des bénéfices et résultats de l'investissement au sein du Conseil de développement.

Vivre une expérience démocratique, contribuer à la chose publique et à l'intérêt général

Le CODEV nous permet de contribuer à la politique de la cité et de nous sentir utiles.

C'est un moyen de *« Participer à une instance de démocratie citoyenne »*, *« Contribuer à rendre les politiques publiques plus réelles et moins déconnectées / hors-sol. »* mais également recréer du lien avec les institutions et les élu.es : *« Comprendre les enjeux et retrouver confiance dans les élus, parler sans crainte d'être jugé, et contribuer à faire bouger les lignes pour un monde meilleur. »*

C'est un espace de confrontation bienveillante, d'échange constructif afin de contribuer au débat public, confronter ou conforter son point de vue.



Le CODEV c'est *« des horizons qui s'élargissent, des argumentaires qui s'affinent, une meilleure connaissance des coulisses de l'EMS... »*

Pour certain.es membres qui n'ont ni la nationalité française, ni celle d'un autre pays de l'Union Européenne, le CODEV permet de compenser l'impossibilité de voter aux élections locales, et offre ainsi un autre moyen d'exprimer son avis.

Faire l'apprentissage du débat démocratique et des outils de l'intelligence collective

Dans la continuité, le CODEV apporte des compétences de travail collaboratif ou d'intelligence collective comme en témoigne une enquêtée : *« J'utilise désormais les outils de l'intelligence collective et de la participation citoyenne dans ma vie professionnelle. »* Un autre membre souligne les apports pour l'*« écoute, le débat, la réflexion, mesurer les positionnements et évaluer les bonnes prises de parole »*.

Comprendre le fonctionnement institutionnel et le processus de la décision publique

Qu'il s'agisse de saisines ou auto-saisines, chaque travail du CODEV fournit une occasion pour en apprendre plus sur *“le fonctionnement de l'EMS”* : son organisation, ses compétences, afin de *« Connaître de l'intérieur le fonctionnement des instances d'une collectivité »*. C'est aussi une façon d'en apprendre plus sur les rouages de la politique locale ou la complexité de la production de la décision publique.

Monter en compétences sur le fond des sujets

La participation au CODEV permet d'acquérir des connaissances sur des sujets nouveaux, comme le souligne un membre interrogé sur les effets de la participation : *« Pouvoir approfondir certains sujets et politiques publiques, notamment sur les questions énergie, climat, économie »*

C'est un moyen de rencontrer des *« spécialistes, des fonctionnaires, des gens de terrain et des prestataires en lien avec l'Eurométropole. »* et d'en apprendre plus sur leur domaine.

Changer ses pratiques

Nous sommes également sensibles aux informations partagées selon le sujet des saisines qui peuvent faire évoluer nos usages ou nos comportements du quotidien. Ainsi nous sommes plusieurs à avoir évolué personnellement :

« Sensibilisation à l'usage de l'eau, déplacement en transport en commun quand c'est possible facilement, reconnaissance du travail des aidants dans l'EMS »,

« Covoiturage plus fréquent, utilisation des transports en commun (bus, flex'hop), économies d'eau, prise de contact avec l'Agence du climat »

« Plus de sobriété dans tous les domaines, plus importante prise de conscience face aux dérèglements climatiques, inquiétudes pour les générations suivantes. »

« Mon rapport à la vieillesse et aux personnes âgées s'est beaucoup amélioré. »



Aller vers d'autres formes d'engagement

La plupart des membres du CODEV sont déjà intéressés par la « chose publique » et engagés par ailleurs : membres d'association, engagement syndical, militant.es politiques...

Être membre du Conseil de développement a pu déclencher ou renforcer des envies d'engagement dans la vie politique locale. Dix d'entre nous se sont lancés dans la dernière campagne municipale.

Nous avons interrogé les membres du CODEV engagés dans cette aventure. Pour certaines et certains l'engagement municipal prolonge un chemin déjà entamé :

« Mes idées sont nées des échanges dans les commissions : animations, aller vers les habitants, conseil des aînés, maison de santé, sport-santé... » ou s'inscrit dans une continuité directe : « Le CODEV m'a permis d'acquérir de nombreuses connaissances très utiles au sein d'une campagne municipale ».

Pour d'autres, la participation au CODEV n'influence pas systématiquement la décision de se présenter mais elle fournit des outils et enseignements bénéfiques pour la campagne :

« Tous les thèmes du CODEV (énergie, mobilité, eau, vieillissement, démocratie participative) m'ont servi durant ma campagne. »

« Cela m'a permis de développer mes connaissances et de les utiliser dans la conception de notre programme. »

« Les compétences développées au CODEV m'ont été très utiles, notamment l'écoute et le travail en intelligence collective. »

« L'écoute est primordiale, et l'humilité face aux décisions publiques est un apprentissage constant. »

« La richesse du travail en collectif avec des personnes d'horizons différents » et « le sentiment d'être mieux informée sur les enjeux. »



Certains membres ont également prolongé certains de leurs travaux par de nouveaux engagements. L'un d'entre nous a adhéré au CNAV (Comité National Auto-proclamé de la Vieillesse) et a rejoint les Petits Frères des Pauvres pour lutter concrètement contre l'isolement des plus âgés.

Rencontrer d'autres habitant.es de l'Eurométropole

Le Conseil de développement est un espace de socialisation « riche en belles rencontres, une assemblée bienveillante. », qui permet de se retrouver à intervalles réguliers, de tisser des liens et parfois créer des amitiés durables. À ce titre les temps de convivialité attachés aux plénières, outre une forme de remerciement au temps bénévole engagé, sont indispensables à la cohésion du groupe et à l'approfondissement des relations interpersonnelles.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU DÉBAT DÉMOCRATIQUE MÉTROPOLITAIN

Le débat démocratique se déploie dans les interactions des membres du CODEV avec leurs interlocutrices et interlocuteurs comme entre ces différents acteurs. Nous avons identifié ci-dessous différentes contributions du CODEV en faveur du débat démocratique sur l'Eurométropole de Strasbourg.

1. Favoriser le débat entre les élu.es

Chaque production du Conseil de développement a fait l'objet d'une présentation en commission plénière et/ou en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, soit une dizaine de présentations entre 2022 et 2026. Ces temps de présentation ont été des moments privilégiés d'échanges entre conseillers et conseillères métropolitains sur les propositions du CODEV et plus largement sur leur vision de la politique publique concernée.

Les travaux du Conseil de développement ont légitimé ou appuyé la mise à l'agenda de certaines politiques publiques structurantes sur les enjeux de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables locales, de préservation de la ressource en Eau ou encore d'adaptation des politiques publiques et du territoire aux enjeux du vieillissement.

2. Échanger entre les membres

Le CODEV est un espace essentiel de construction d'avis argumentés, d'écoute et de confrontation d'idées et points de vue organisés via des outils de discussion, d'intelligence collective ou encore de priorisation des recommandations formulées, que cela soit au sein des commissions, des groupes de travail ou en plénière.



À titre d'exemple, la saisine portant sur la révision du SDE a engendré la participation de trois commissions différentes, la création de sept sous-groupes de travail avec au total 41 temps de travail, soit 80 heures de rencontres sans compter le temps de recherches personnelles. La saisine sur le Vieillissement a également mobilisé intensément les membres du Conseil de développement et le comité de suivi de la démarche. Les membres ont travaillé durant six journées de travail et lors de la période estivale 2025 durant laquelle ils et elles ont approfondi les sujets thématiques.

3. Dialoguer avec l'administration

Le CODEV apprécie particulièrement l'appui et la disponibilité des services tout au long de ses travaux de la précision du cadre des saisines jusqu'aux réponses à ses préconisations.

Comme déjà indiqué dans notre avis « *Pour un CODEV toujours plus moteur de la participation citoyenne métropolitaine* »,

nous proposons ainsi « *de systématiser la collaboration avec les services aussi bien en amont des travaux (précision de la saisine et acculturation aux enjeux), que pendant les travaux (sollicitations ponctuelles, identification de personnes-ressources et passage en revue des préconisations avant finalisation) qu'après (retour sur les préconisations sur la durée)* »

À titre d'exemple, la collaboration avec le service Santé Autonomie de la Direction Solidarités, santé et jeunesse lors de la saisine sur le Bien Vieillir nous a permis de monter en compétences sur cette thématique transversale et de découvrir la démarche de labellisation "Ville Amie des Aînés" - VADA. Les résultats de notre démarche et de la consultation citoyenne menée par la Ville dans le cadre de la labellisation, partagent des enseignements similaires et se répondent, asseyant ainsi la légitimité des préconisations formulées.

4. Débattre avec le grand public

Dans le cadre de la révision du SDE, nous avons été saisi.es par la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en juin 2022 en tant « *qu'espace d'information, de formation et d'apprentissage pour tous les citoyens eurométropolitains et de ressources pour le débat public* », afin d'éclairer les arbitrages qu'avaient à rendre les élu.es.

La lettre de mission nous invitait à :

- ▶ S'interroger sur les conditions acceptables permettant de réduire les consommations énergétiques sur notre territoire dans une perspective d'efficacité et de sobriété énergétique (réduction de 50 % des consommations énergétiques à l'horizon 2050),
- ▶ Stimuler l'engagement citoyen pour réduire la consommation énergétique,



- Apprécier les avantages, les inconvénients et l'acceptabilité sociale des différents choix énergétiques possibles pour la production locale et la distribution énergétique du point de vue des citoyens de la métropole.

Nous avons été libres d'organiser les modalités du débat public et avons :

- Organisé une table-ronde publique avec divers experts et experts pour échanger avec le public et recueillir les premiers avis citoyens ;
- Mis en place une consultation citoyenne numérique sur la plateforme make.org à destination des habitantes et habitants de l'EMS pour collecter idées et avis sur les mesures de sobriété énergétique à mettre en œuvre, et mesurer leur acceptabilité ;
- Programmé quatre ateliers thématiques animés par les membres du CODEV permettant un échange de citoyens à citoyens dans les communes de Schiltigheim, Eschau, Ostwald et Lampertheim.
- Organisé une restitution publique de nos conclusions à l'issue de l'ensemble de la démarche à l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg.

170 personnes ont participé à la soirée débat à l'Aubette en novembre 2022. Plus de 12 200 personnes ont participé à la consultation numérique, formulant 1 100 propositions et suscitant plus de 335 000 votes. Les quatre ateliers organisés avec le soutien des communes ont réuni chacun entre 40 et 50 personnes. Enfin, la restitution publique a rassemblé plus de 80 personnes.

Ce recueil très large de la parole des habitantes et habitants, notamment de l'analyse fine de la consultation numérique, a permis aux élu.es d'avoir une vision claire des points de consensus et des points de controverse concernant l'éven-

tail de mesures de sobriété et du degré d'acceptabilité des énergies renouvelables locales pour asseoir leurs choix. La large participation a aussi légitimé nos propositions auprès de l'exécutif métropolitain et des services, permettant par exemple, de ne pas fermer la porte définitivement à une source d'énergie locale controversée (géothermie profonde). Les données collectées suite à la consultation numérique ont nourri la révision du Schéma directeur des énergies mais également d'autres politiques publiques.

En dehors de cette saisine, nous avons favorisé le dialogue avec le grand public lors d'événements ou de rencontres « hors les murs », comme la tenue de stands lors du Festival des Possibles, des Assises de la Transition Énergétique ou encore des participations à des rencontres, comme l'échange avec le groupe des seniors de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la labellisation « Ville Amie des Aînés », en janvier 2026.

5. Rencontrer les acteurs du territoire et d'ailleurs

Le CODEV a contribué à nourrir le débat métropolitain via le développement de liens avec les acteurs locaux, régionaux ou nationaux.

Pour chaque saisine, nous avons auditionné, rencontré, écouté, et visité une diversité d'actrices et d'acteurs, nous permettant de nous acculturer aux sujets de réflexion mais également de susciter le dialogue entre elles et eux lors d'ateliers ou des tables rondes, notamment ouvertes au grand public.

À titre d'exemple, la saisine sur la révision du SDE a été alimentée par la mobilisation de vingt expertes et experts pour des auditions ou des temps publics tels que l'Agence du Climat, l'Université de Strasbourg, l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur - ADEUS, Alter Alsace Energie etc.



Nous avons également participé à cinq visites de sites de production, notamment une gravière équipée de panneaux photovoltaïques dans le Bade-Wurtemberg.

La saisine sur le Vieillessement a également mobilisé intensément les membres qui ont réalisé des visites de terrain et rencontres complémentaires d'acteurs du territoire lors de la période estivale 2025, tels que la Maison Sport Santé de Strasbourg, l'association Mamies Gâteaux, l'Espace Tranqu'ill d'Habitat de l'ill, etc. Pour cette démarche, ils et elles ont auditionné ou rencontré plus de 30 intervenantes et intervenants.

Nos travaux ont également fait l'objet de partage et d'échanges dans le cadre de divers événements :

- ▶ Présentation du rapport sur l'énergie auprès d'étudiantes et étudiantes de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg le 15 juin 2022 ;
- ▶ Participation à une table ronde sur la préservation de la ressource Eau lors d'une journée nationale CESE - CESER - CODEV organisée au palais d'Iéna le 9 décembre 2024 ;
- ▶ Retour d'expérience lors d'un atelier lors des Rencontres Européennes de la Participation de Strasbourg en mars 2025 ;
- ▶ Participation aux rencontres régionales du CESER et des CODEV du Grand Est de juin 2025 sur la ressource Eau ;
- ▶ Représentation lors de la journée d'étude : « De la transmission au partage : le jeu du vieillissement », organisée par Théo Friedrich, doctorant en psychologie sociale à l'Unistra, le 19 mars 2026 ;

- ▶ Participation à la table-ronde « Transformations démographiques et transferts intergénérationnels » en conclusion de la Conférence Nationale de l'Association Française des économistes de la Population (AFéPop), le 7 mai 2026.
- ▶ Retour d'expérience autour de la saisine sur la révision du Schéma directeur des énergies auprès des étudiantes et étudiants du master « Pilotage et Ingénierie de la Transformation Écologique des Territoires » de l'université CY Cergy Paris Université et Gustave Eiffel, le 9 juin 2026

6. Diffuser nos travaux

Nous disposons d'un site internet propre, d'un compte LinkedIn et produisons une newsletter Echo'Dev trimestrielle. Ces outils nous permettent de partager l'activité du CODEV et de diffuser les conclusions de nos travaux.

Par ailleurs, nous disposons d'une tribune bimensuelle dans l'EMS Mag et avons pu mettre à l'honneur nos travaux lors de deux dossiers spéciaux sur la préservation de la ressource Eau et sur les dix ans de l'Eurométropole de Strasbourg.

Nos rapports imprimés sont, en outre, diffusés dans une centaine de lieux publics (mairie, médiathèques, centres sociaux...) dans les 33 communes de l'Eurométropole

Pour différentes contributions, nous avons utilisé des formats complémentaires au rapport écrit « classique », à l'image d'un reportage dessiné de la réunion publique à l'Aubette lors de la saisine sur la révision du SDE, de vidéos courtes de suivi de la saisine sur le vieillissement et d'un reportage de l'ensemble de la démarche ou d'un flyer synthétique des préconisations sur l'adaptation des politiques publiques au vieillissement.

LES LIMITES OBSERVÉES

1. Une contribution à la décision publique difficile à objectiver et des faiblesses dans le suivi des propositions

La délibération indique que le CODEV participe « à la construction de la décision publique » et vise à « améliorer la qualité des politiques publiques ». Elle formule également un engagement clair de prise en compte des propositions avec :

- Un « suivi régulier des préconisations »
- Une information du CODEV, des maires et de la Commission plénière sur les suites données
- Une valorisation des contributions
- Une présentation annuelle permettant de faire un point sur ce suivi

Cet engagement constitue un élément central de la « boucle participative ». La délibération a dessiné un fonctionnement vertueux : production, transmission, analyse des propositions, retour formalisé au CODEV, valorisation de l'impact des travaux du CODEV. On constate néanmoins que si les premières étapes (production et transmission) sont bien assurées, les étapes suivantes sont inégalement réalisées ou valorisées :

- Les contributions du CODEV sont publiées et font l'objet de retours formalisés et détaillés de l'Eurométropole, conformément au protocole de partenariat entre l'Eurométropole et le CODEV.
- Certaines recommandations semblent bien avoir nourri la réflexion des élus ou des services comme on l'a vu dans la première partie.

Cependant, la prise en compte ou non des travaux et le rôle spécifique du CODEV sont peu lisibles. L'analyse fine des réponses permet d'identifier la proportion des recommandations mises en œuvre après nos travaux mais en aucun cas l'impact spécifique du CODEV dans ces décisions.

Cela peut fragiliser à terme la motivation et le sens de l'engagement des membres.

La problématique du temps long pour les sujets d'aménagement et d'urbanisme

Pour les travaux et avis autour des questions d'urbanisme et de planification territoriale, l'évaluation de l'impact des travaux est encore plus compliquée. En effet, la « fabrique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal » s'inscrit dans une temporalité de moyen, long terme. Il convient donc d'attendre les modifications successives et la révision du PLUi pour mesurer, le cas échéant, des impacts éventuels des réflexions du CODEV.



2. Des contributions du CODEV parfois « trop techniques »

Si le rôle du CODEV est globalement considéré comme positif par les élus comme pour l'administration, les entretiens avec les services référents révèlent aussi des regrets ou des souhaits d'évolutions vers des rôles qui leur sembleraient plus complémentaires et utiles pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

De manière générale, les services observent qu'il est parfois difficile aux membres du CODEV de rester dans une posture d'usagers et d'usagères et d'expression de points de vue liés à la diversité de leurs expériences de vie. Cela tient sans doute aussi à certains sujets de saisine qui restent essentiellement techniques, les contributions du CODEV ont parfois tendance à se techniciser et peuvent donc faire doublon avec le travail des services.

Une des membres, interrogée sur le fonctionnement du CODEV, s'exprime en ces mots : « Je ne suis pas à 100 % satisfaite, je pense qu'on a du mal à dépasser un fonctionnement un peu convenu. On cherche à devenir des spécialistes des sujets qu'on nous confie et on produit des préconisations à la pelle alors qu'on attend peut-être de nous une "expertise" d'usagers. »

Par ailleurs, une approche trop technique des sujets proposés peut parfois uniformiser le profil de membres qui s'investissent sur le temps long en favorisant l'implication de membres déjà plus ou moins spécialistes ou « passionnés » d'un sujet. Le risque est d'écarter de fait d'autres membres moins « sachants » mais cependant prêts à réfléchir du point de vue de leur expérience d'usager.

Ainsi, le CODEV pourrait se positionner plus fortement sur une vision citoyenne complémentaire de l'approche technique des services.

Par exemple, la Direction des mobilités a suggéré qu'un échange plus approfondi avec les membres du CODEV en amont de l'auto-saisine sur les mobilités aurait pu permettre de mieux identifier la plus-value possible du CODEV : à savoir, identifier les « sujets à debunker » (c'est-à-dire à démystifier, à analyser en profondeur).

Il s'agirait de mobiliser le CODEV comme espace de débat sur les controverses ou les conflits d'usage, pour permettre aux élu.es de chercher à résoudre ces nœuds avec les citoyennes et citoyens s'exprimant par l'entremise du CODEV.

La Direction de l'urbanisme et des territoires souhaiterait un CODEV « *médiateur entre l'EMS et les citoyens, un accultureur, vulgarisateur de notions* » notamment autour du PLU dont la technicité au premier abord peut empêcher que les citoyennes et citoyens s'en saisissent alors même que ses effets concrets sur leur cadre de vie et leur territoire sont décisifs.

Les services interrogés suggèrent également que le CODEV puisse collecter des avis d'habitantes et habitants « *depuis l'espace public, à hauteur d'hommes, sous forme de « Stammtisch* ».

Ces évolutions permettraient aussi d'élargir la consultation des habitant.es de l'Eurométropole au-delà du travail « en chambre » des seuls membres.



3. Une diffusion et une valorisation des travaux du CODEV encore imparfaite

Malgré les efforts fournis sous ce mandat pour une communication rénovée et plus dynamique, force est de constater que le CODEV et ses travaux restent largement méconnus des élu.es du territoire et a fortiori du grand public. Cette faible visibilité ne favorise pas leur utilisation pour alimenter plus largement le débat démocratique.

Nous regrettons en particulier un manque de reprise ou de référence explicite aux productions du CODEV dans les délibérations et les échanges entre les élu.es du Conseil de l'Eurométropole.

En outre, bien que nos travaux soient systématiquement distribués dans différents lieux publics des 33 communes, nous déplorons l'absence d'échanges directs autour de nos conclusions avec les Maires et/ou conseils municipaux des communes. Malgré les dispositions de la délibération de 2020, nous avons été invités une seule fois en conférence des Maires (pour les informer de notre démarche de débat public engagée autour de la révision du schéma directeur des énergies).

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Nous formulons trois axes de recommandations pour améliorer les impacts concrets du Conseil de développement sur les politiques publiques et le débat démocratique.

Nous prôtons un meilleur suivi des préconisations et un renforcement de la prise en compte des travaux. Nous recommandons d'assumer la raison d'être et la valeur ajoutée du Conseil de développement qui contribue à l'amélioration des politiques publiques par sa diversité d'expertise d'usage et d'expériences. Nous suggérons d'améliorer la valorisation des contributions du CODEV et le lien avec le territoire.

1. Rendre plus visible nos travaux et améliorer leur prise en compte

1. Structurer le dispositif de suivi des préconisations et préciser les réponses de la collectivité

Nous proposons de mettre en place des temps réguliers de présentation et d'échanges sur les suites données aux préconisations, par exemple lors d'un comité annuel de suivi tripartite élu.es – services – CODEV. De plus, pour assurer la transparence et la valorisation auprès du grand public, un outil de suivi des préconisations, accessible et lisible, pourrait être mis en place.

Il permettrait aux services et élu.es de préciser le niveau de prise en compte des propositions et de caractériser la "part" du CODEV dans les mesures mises en œuvre.

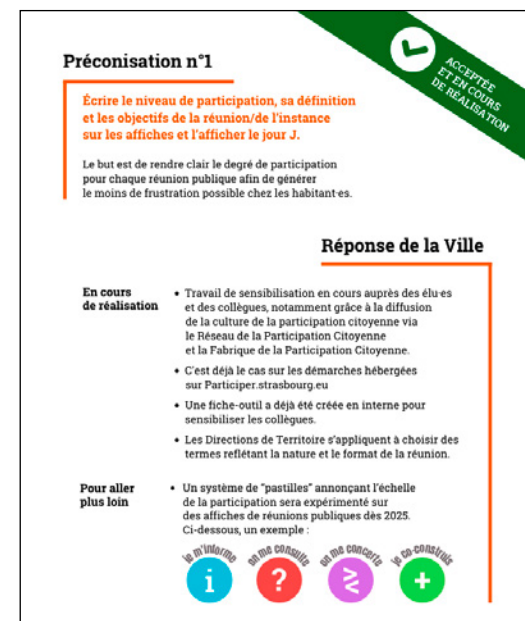
Nous proposons également de systématiser la traduction "grand public" des réponses détaillées fournies par l'Eurométropole aux différentes contributions du CODEV, afin que le suivi dans le temps soit aussi accessible, lisible et compréhensible par le plus grand nombre.

Des exemples d'autres Métropoles

Le Conseil de développement de Rennes Métropole a développé un tableau de suivi des préconisations, partagé avec la collectivité, permettant de tracer pour chaque recommandation : son niveau de prise en compte (retenue, partiellement retenue, non retenue), les suites données (traduction en action, étude complémentaire, abandon), les délais de mise en œuvre.

Le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole a mis en place un suivi public en ligne de ses contributions, facilitant l'accès aux avis, à leur état d'avancement et aux réponses de la collectivité.

Le Conseil de développement de Nantes Métropole, explicite pour chaque production le niveau d'intervention du CODEV (information, consultation, co-construction, interpellation). Cette clarification permet de mieux positionner le rôle du CODEV dans les processus participatifs et d'éviter une lecture uniforme de ses apports.



Exemple du retour de la Ville aux préconisations de l'Observatoire indépendant de la participation citoyenne de Strasbourg, Mandat 2023-2024

2. Mentionner explicitement les travaux du CODEV dans les délibérations

Afin d'améliorer la reconnaissance des contributions du CODEV, nous proposons de systématiser la mention des travaux du CODEV dans les délibérations.

L'exemple du Visa CODEV au Grand Angoulême

Le CODEV du Grand Angoulême a souhaité donner davantage de visibilité à ses travaux dans la durée et mieux les inscrire dans le fonctionnement institutionnel de l'intercommunalité. Le principe est simple : lorsqu'une délibération présentée en conseil communautaire traite d'un sujet qui a fait l'objet d'une publication par le CODEV, un encart spécifique est intégré dans la délibération pour le signaler. Ce « visa » prend la forme d'un visuel identifiable (déclinaison du logo du CODEV), accompagné : d'un court résumé de la contribution concernée, du titre de la publication, d'un lien vers le document complet. Positionné en haut de la délibération et en couleur, cet encart vise à capter l'attention et à rappeler l'existence des travaux du CODEV au moment où les décisions sont discutées.

Deux niveaux de visa ont été instaurés :

- Niveau 1 : Les sujets ou politiques présentés ont fait l'objet d'une publication par le CODEV.
- Niveau 2 : Tout ou une partie de la délibération a suivi une proposition du CODEV (option encore non utilisée à ce stade).

3. Cadrer la participation du CODEV aux comités de suivi et autres instances

Après la remise des travaux, et au regard des expériences de ce mandat, nous recommandons de poursuivre la participation de délégués du CODEV à des instances de suivi d'une politique publique dans la continuité des travaux (gouvernance de la mise en œuvre du schéma directeur des énergies par exemple) ou créées suite à une préconisation du CODEV (comité de suivi citoyen sur la stratégie de communication sur l'eau). Néanmoins, pour garantir un rôle pertinent et valorisant des représentants du CODEV au sein de telles instances, il faut définir précisément la mission des représentants et représentantes et en assurer le suivi.

Concernant la représentation de membres dans d'autres instances (comité des partenaires des Mobilités, Agence du climat), le fonctionnement concret impose un rôle d'observateur ou d'observatrice et non de porte-parole du CODEV (pas de temps pour des allers-retours avec l'assemblée plénière). La présence dans ce type d'instance permet néanmoins de récupérer des informations utiles en lien avec les travaux.

En revanche, nous n'identifions pas d'intérêt ou de légitimité à être présentes au sein d'instances pour lesquelles le CODEV n'a pas travaillé sur le sujet (c'est pourquoi nous n'avons pas donné suite à la demande de nommer un représentant officiel du CODEV au sein du nouvel office du Tourisme - Fabrique de destination).

Le risque étant que le CODEV ne soit que la « caution habitant » d'une instance sans valeur ajoutée ou marge de manœuvre réelle. Enfin, il existe également un risque de dispersion et de perte de « forces vives » au détriment de l'investissement dans les travaux propres du CODEV.

2. Assumer la composition 100 % citoyenne du CODEV

4. Recentrer notre valeur ajoutée sur la diversité de nos expériences de vie

Nous affirmons que la plus-value du CODEV réside dans la diversité de nos expériences et points de vue en tant qu'usagers et usagères du service public, citoyennes et citoyens, habitantes et habitants qui vivent, travaillent, ont des loisirs sur le territoire et peuvent être « exposés » à des risques et contraintes divers. Ces éléments constituent le fondement des attentes de « l'expression citoyenne » dans le débat public.

5. Renforcer le filtrage des préconisations avant la finalisation des travaux

Nous avons progressivement diminué le nombre de préconisations dans les réponses aux saisines et auto-saisines et nous préconisons de poursuivre ce travail de sélectivité. Nous recommandons en particulier d'organiser systématiquement, au moins un aller-retour avec les services suite à l'émergence des premières réflexions, pour recentrer nos préconisations sur les éléments pertinents pour améliorer les politiques publiques ou alimenter le débat démocratique (notamment en écartant d'emblée celles déjà existantes ou en cours de mise en œuvre).

3. Développer la diffusion des travaux et les liens avec le territoire

6. Diversifier nos modalités et formats de restitution

Jusqu'à présent les avis du CODEV ont principalement été rendus sous une forme traditionnelle d'avis écrit, argumenté et détaillé. Les élu.es consulté.es lors de notre enquête ont suggéré de réaliser des « *documents plus synthétiques, avec des pistes à développer* » et certain.es d'entre nous suggèrent de « *s'autoriser à rendre des avis moins longs* ».

Nos contributions pourraient être plus attractives et plus immédiatement appropriables, pour servir de supports de médiation et d'échange à diffuser auprès des partenaires et du grand public, notamment lors d'événements.

Elles pourraient prendre des formes innovantes plus variées : capsules vidéos, reportage dessiné, bandes dessinées, synthèses graphiques, podcasts... pour sortir des seuls codes « institutionnels » qui limitent la diffusion.

7. Multiplier les modalités de consultation des autres habitantes et habitants

Nous appelons de nos vœux le développement des consultations directes auprès des habitantes et habitants de l'EMS « *pour construire notre réponse qui est restée en chambre la plupart du temps. Et revoir nos formats de réponse très traditionnels, surtout destinés aux élus / experts plutôt qu'aux citoyens.* »

Le CODEV pourrait être plus souvent mobilisé comme médiateur/facilitateur entre l'Eurométropole et le grand public et comme un espace de débat sur des controverses ou conflits d'usage. Les formats sont divers afin de recueillir la parole des habitantes et habitants et animer le débat

Le procès des Vieux de l'Espace Citoyen du Grand Annecy

Le CODEV du Grand Annecy a organisé un vrai-faux procès des vieux pour partager sous forme interactive et participative leur plaidoyer pour une vieillesse heureuse sur le territoire de Grand Annecy. Entre humour, témoignages poignants et données concrètes cette expérience était plus qu'un spectacle mais un moment de réflexion sur l'avenir commun, vécu en direct et en live sur TV8 Mont-Blanc. Les membres du Conseil de développement ont interprété les différents acteurs du procès fictif : avocat, témoins, défense et accusé.es, c'est-à-dire les vieux et les vieilles, qui ont été acquittés, jurés d'un soir, de l'ensemble des charges retenues contre elles.eux.

Plus d'informations sur la page :
<https://espacitoyen.grandannecy.fr/thematiques>
- « Grand Age »

démocratique : consultation numérique et format d'aller-vers variés (ateliers dans les communes, conférence-débat, forum, stands dans des manifestations, etc.) Ils demandent des moyens et une implication des membres à définir précisément selon les cas.

Des saisines, plus légères en contenu (question précise) et en durée (saisine flash), positionneraient le CODEV en collecteur de la parole citoyenne et pourraient en faire une courroie de transmission des avis recueillis vers les services et les élu.es.

8. Développer les relations avec les 33 communes du territoire

Il s'agirait de favoriser une meilleure connaissance du CODEV et de ses travaux sur l'ensemble du territoire métropolitain, de développer les échanges avec les Maires et/ou les conseils municipaux ou d'autres acteurs locaux.

Nous regrettons le manque de relations entre le CODEV et les communes de l'EMS. Nous recommandons que le CODEV se fasse connaître auprès des Maires et conseils communaux par une tournée des communes dans l'idéal et a minima par une présentation de son rôle avant son renouvellement et une présentation systématique de ses travaux en conférence des Maires.

Enfin, nous proposons de systématiser le partage d'un kit de communication à destination des communes pour faciliter la diffusion des travaux sur leurs différents outils de communication.



CONCLUSION

Les travaux du Conseil de développement sont essentiels à la vie démocratique métropolitaine car ils contribuent aux échanges, débats et partages de la chose publique avec une diversité d'acteurs et d'actrices que sont les élu.es, les services, les membres elles.eux mêmes et le territoire, dans une moindre mesure.

Ils influencent, améliorent et nourrissent la production de la décision et des politiques publiques et font du CODEV une instance permanente incontournable de la participation citoyenne métropolitaine. Toutefois, nous relevons des marges d'amélioration pour garantir une meilleure caractérisation, reconnaissance et visibilité des impacts concrets du CODEV sur les politiques publiques, pour systématiser un suivi pérenne des préconisations du CODEV et conforter le sens et la valeur de l'engagement bénévole des citoyennes et citoyens membres du Conseil de développement qui contribuent à la démocratie participative, complément indispensable de la démocratie représentative.

ANNEXE 1 - MÉTHODOLOGIE

Pour mener ces réflexions, une équipe projet a été constituée au sein du Conseil de développement, mobilisant une dizaine de membres qui ont travaillé à analyser des contributions existantes ou collectées à travers :

- Un questionnaire à destination des membres actuels et passés du CODEV, (76 réponses de 57 membres actuels et 17 membres démissionnaires, sur 83 membres du CODEV actifs et 61 personnes démissionnaires en novembre 2025) ;
- Un questionnaire à destination des 98 élu.es métropolitain.es (22 réponses) ;
- Des entretiens et un échange croisé avec des services et directions de l'EMS avec lesquels le CODEV a travaillé durant le mandat, soit la Direction Urbanisme et Territoires (Services Habitat et Aménagement du territoire et projets urbains), la Direction de l'Eau et des Risques Environnementaux (Services Gestion et prévention des risques environnementaux, Eau et assainissement), la Direction des Mobilités (Service Planification et organisation des mobilités), la Direction Transition Énergie Climat (Services Pilotage climat air, Énergie et territoire) et la Direction Solidarités, santé et jeunesse (Service Santé et Autonomie) ;
- Des entretiens complémentaires avec des membres représentants du CODEV dans des instances de suivi et de représentation : Comité de suivi Eau, Conseil territorial de la transition énergétique, instance de suivi de mise en œuvre du SDE, comité de suivi ZFE, comité des partenaires des mobilités, Conseil de développement de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Des entretiens complémentaires avec le Directeur de l'Eau et des Risques Environnementaux et l'adjointe au chef de service Énergie & Territoires de la Direction Transition Énergie Climat ayant suivi respectivement le comité citoyen de suivi Eau et différentes instances où étaient représentées le CODEV, relatives à l'énergie, soit l'instance de suivi de la mise en œuvre du SDE, le Conseil territorial de la transition énergétique et Enr 'scope ;
- Une journée collective de travail du Conseil de développement pour traiter des quatre dimensions suivantes : Missions et raison d'être, Fonctionnement et gouvernance, Méthodes de travail, Relations externes et formuler les suggestions d'améliorations ;
- L'analyse fine point par point des réponses aux préconisations du CODEV à partir des courriers et fiches de suivi adressées au CODEV ;
- L'analyse des relevés des échanges et rencontres avec les services thématiques et élu.es et des réponses et débats en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Par ailleurs, ce travail a été complété par l'analyse des documents de cadrage de ce mandat (délibérations, Charte et règlement intérieur, protocole de partenariat avec l'Eurométropole, ...), ainsi que les réflexions portées par la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) et d'autres CODEV.

ANNEXE 2 - CALENDRIER DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

CALENDRIER DE TRAVAIL « Impacts concrets du CODEV sur les politiques publiques »

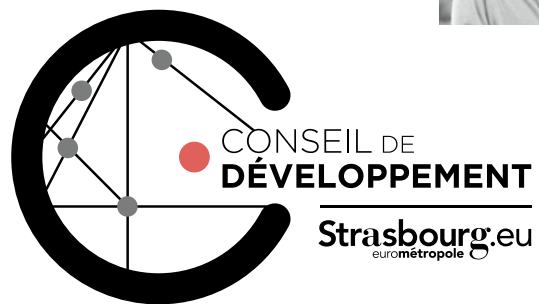
LÉGENDE - acteurs concernés

Membres du CODEV

Services
Ville/Eurométropole

● Temps forts

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
		Analyse des matériaux et ressources Entretiens complémentaires Services Analyse Entretiens Membres comités de suivi Analyse	Rédaction de l'avis	Envoi à l'exécutif					
TEMPS FORTS	03.04.2026 Réunion validation mandat en Assemblée	04.05.2016 1ère réunion Équipe Projet 28.05.2026 2ème réunion Équipe Projet	10.06.2026 3ème réunion Équipe Projet 23.06.2026 Plénière – Adoption de l'avis				09.10.2026 Présentation en Conseil de l'EMS		



Réflexion citoyenne

Restons en contact:
Conseildedeveloppement@strasbourg.eu
codev-eurometropole.strasbourg.eu

 95CODEVEMS  Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Scanner pour
s'inscrire à la
lettre d'info

